

Plan Hoog – quelles conséquences ?

Les sacrifices demandés aux salariés de l'AFP, avec le but affiché de « reconstituer des marges », sont désormais chiffrables. Sur la base des récentes déclarations de la direction, SUD vous propose quelques exercices de calcul pour vous permettre de mieux apprécier les conséquences du Plan Hoog.

Échange congés contre pouvoir d'achat ?

La direction s'engage fermement sur une **augmentation générale des salaires de +0,75% en 2016**. Indépendamment du fait que cette hausse interviendrait après trois années de gel de nos barèmes, et donc de sacrifices déjà réalisés, quelles sont les futures contreparties demandées aux salariés ?

Lors du conseil d'administration du 20 juillet, à la veille de l'envoi aux organisations syndicales de la notification de dénonciation de l'ensemble des accords sociaux, Emmanuel Hoog s'est clairement exprimé : « *Le président a rappelé que le sujet principal était le nombre de jours travaillés avec, au bout du compte, une diminution prévue des congés+RTT selon les catégories "de une à trois semaines."* »¹

La direction considère que seuls les salariés travaillant plus de 35h par semaine (journalistes de production, cadres...) devraient avoir droit à des RTT. Ils en garderaient 7. Les salariés qui assurent du travail posté (35h) perdraient toutes leurs RTT : -18 pour les journalistes des desks, -14 pour les employé-e-s et ouvriers. Unique compensation partielle : la création d'un congé d'ancienneté pour tous : +2 jours à 5 ans, +4 jours à 10 ans, +6 jours à 15 ans.

Et, **nouveauté**, annoncée dans une "Note de synthèse" publiée le 20 juillet² : « *Afin de limiter la perte de jours pour les collaborateurs ayant le moins d'ancienneté, un plafonnement de perte à 12 jours par an.* »³.

Calculons !

Exemple n°1. Un salarié dont le salaire de base s'élève à 2.656,37 € brut par mois (= journaliste RED1). La direction lui promet une augmentation de 0,75% en 2016, soit 19,92 € par mois = 259 € brut par an (13 mois).

Lorsqu'il prend une RTT, son bulletin de paie indique que cette RTT vaut 137,35 €. C'est la somme qu'il perçoit pour ce jour là, alors qu'il n'a pas travaillé. Et c'est la somme qu'il continuera de percevoir avec le Plan Hoog, ...mais en venant travailler.

S'il perd 12 RTT, cela signifie que 1.648,20 € lui sont versés annuellement non plus au titre de jours de repos mais de jours réellement travaillés. A comparer au gain salarial de 259 € promis pour 2016 !

Exemple n°2. Salaire de base 2.755,42 € (= agent technique 1^{er} échelon).

0,75% = 20,67 € par mois, soit environ 268,71 € brut par an.

Valeur actuelle d'une RTT = environ 128,4 €. **12 RTT = 1.541 €.**

Exemple n°3. Salaire de base 3.604,35€ brut (= journaliste RED5).

0,75% = 27,03 € par mois, soit environ 351 € brut par an.

Valeur actuelle d'une RTT = environ 214 €. **12 RTT = 2.568 €.**



N.B. : Chacun pourra faire son propre calcul en étudiant son bulletin de paie.

¹ Compte rendu du représentant du personnel non journaliste au CA, lien Intranet <http://u.afp.com/CA20juil>

² Lien Intranet <http://u.afp.com/Dir20juil>

³ Cette promesse ne concerne pas les futures recrues, mais uniquement les salariés déjà présents.

Passer à 39h ?

« Lors de la réunion du 20 juillet 2015, la direction a proposé d'étudier un maintien de 7 jours de RTT pour l'ensemble des collaborateurs en élargissant la plage horaire sur le travail posté, avec un passage horaire collectif de 35h à 39h. » ("Note de synthèse")

On le voit : non seulement nous devons sacrifier nos RTT pour obtenir en contrepartie une très modeste augmentation des salaires. Mais si, dans le cadre du Plan Hoog, nous voulons conserver quelques RTT (7 comme suggéré par la direction, 14 selon une contreproposition du SNJ), **nos horaires légaux devront passer à 39 heures.**

Calculons !

Si l'on repassait à 39h par semaine, on travaillerait 2.028 heures par an au lieu de 1.819,92 heures, ce qui ferait 208,08 heures de plus, soit l'équivalent de **26,7 journées de travail supplémentaires par an.**

Même si l'on gardait nos congés et RTT actuels, rien que **le passage aux 39 heures reviendrait sur une carrière de 43 ans à un total de - tenez-vous bien ! - 1.147 jours de travail en plus.**

Avis aux plus jeunes parmi nous : depuis la dernière réforme des retraites, si vous êtes né en 1973 ou après, vous devrez travailler 2 années de plus pour pouvoir bénéficier de la retraite à taux plein (43 années de cotisation). **Merci M. Hollande !** Sur ces 43 années de travail, **l'équivalent d'environ 4,5 ans de repos serait transformé en jours de travail. Merci M. Hoog !**

Travailler plus et gagner moins ?

La direction nous promet que son projet ne se traduira pas par une baisse des salaires. A voir ! Si effectivement le salaire mensuel reste le même, alors que nous passons à 39 heures, cela signifie que notre **taux horaire** diminue. Or, pour tous ceux qui touchent des **primes de nuit**, celles-ci sont calculées en % du taux horaire. Si celui-ci baisse, la prime de nuit baisse également.

Sans parler des **heures sup'** (qui sont rémunérées pour certains salariés assurant des permanences) : non seulement le seuil de déclenchement ne serait plus le même après un passage aux 39 heures, mais là aussi, la rémunération par heure réalisée serait diminuée. **Moins d'heures sup', moins bien rémunérées.**

A ces exemples de calcul, ajoutons quelques réflexions d'ordre plus général :

- Enlever aux journalistes des desks, aux techniciens ou aux employé-e-s des avantages sociaux, n'améliore en rien la situation de ceux qui n'en bénéficient pas et qui se plaignent à juste titre. Au lieu de réduire les horaires et l'intensité du travail pour combattre le stress, **le Plan Hoog généralise les mauvaises conditions de travail.**
- Augmenter les horaires, cela permet de réaliser la même quantité de travail avec moins de personnel. **Le Plan Hoog aura forcément un impact très négatif sur l'emploi et sur les perspectives d'embauche des jeunes.**
- **Le Plan Hoog n'est pas sincère.** Seule certitude : si ce Plan passe, la perte d'une part importante de nos jours de repos sera inscrite dans le marbre. Mais qu'en est-il des contreparties ? Le seul engagement de la direction concerne une piètre augmentation générale au cours de l'année 2016. Et après ?

Notre contreproposition au Plan Hoog : Défendons nos droits sociaux !

Paris, le 31 août 2015

SUD-AFP (Solidaires-Unitaires-Démocratiques)

